

RAPPORT DE LA MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION DU PROCESSUS ELECTORAL DU 22 AU 31 MARS 2005

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'accompagnement par l'Organisation Internationale de la Francophonie, du processus de transition, en général, et du processus électoral, en particulier, en République Démocratique du Congo, Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire Général de l'OIF a jugé opportun de mandater une mission d'information et d'évaluation des préparatifs des élections dont les dates ont été initialement fixées au mois de juin 2005.

Cette mission, conforme aux principes et pratiques de l'Organisation en matière électorale, avait deux objectifs : en premier lieu, elle devait établir un état des lieux circonstancié de la mise en œuvre générale du processus de transition et plus particulièrement des préparatifs des élections dans ce pays à quelques mois de leur tenue.

En second lieu, la mission francophone d'information et d'évaluation avait à identifier les secteurs susceptibles de bénéficier de l'appui de la Francophonie en matière d'assistance électoral, en tenant compte du rôle important joué par les autres partenaires, notamment, les Nations Unies, à travers sa Mission de maintien de la paix (MONUC), dans le processus de transition en République Démocratique du Congo.

A cette fin, le Secrétaire Général de l'OIF a sollicité M. Driss NOUR EDDINE, ancien Directeur adjoint de la Division électorale du Département des Affaires politiques à Organisation des Nations Unies, pour conduire cette mission. Ce dernier était accompagné de M. Cyrille ZOGO ONDO, Responsable de projets à la Délégation aux Droits de l'Homme et à la Démocratie.

La mission a séjourné en République Démocratique du Congo du 22 au 31 mars 2005, période au cours de laquelle elle a rencontré les Autorités politiques, les responsables des institutions impliquées dans le processus électoral et les représentants du corps diplomatique.

Sur la base des informations recueillies, la mission a identifié un certain nombre de secteurs dans lesquels l'OIF peut utilement intervenir en appui au processus électoral et les modalités optimales de cette intervention.

Ainsi, le présent rapport, élaboré au terme du séjour des membres de la mission francophone d'information et d'évaluation en République Démocratique du Congo, est articulé autour de quatre grandes parties :

I – Le contexte général

II – Le déroulement de la mission

III – L'état des préparatifs des élections

IV – Les conclusions et les recommandations de la Mission

I – Le contexte général de la mission

Il s'agit de voir, de façon succincte, l'évolution de la situation politique en République démocratique du Congo (A) et l'implication de la Communauté Internationale, en général, et de l'Organisation Internationale de la Francophonie, en particulier, dans le processus de transition en cours dans le pays (B).

A - L'évolution politique en République Démocratique du Congo

Le Congo a accédé à la souveraineté internationale le 30 juin 1960, à la suite de la « Table ronde » organisée à Bruxelles (Belgique) entre les hommes politiques congolais et les Autorités belges. Mais depuis 1965, le pays n'a plus organisé d'élection libre et démocratique. Ainsi, de la crise de légitimité au sommet de l'Etat naît une crise politique qui, depuis 1996, est aggravée par une série de conflits armés.

Le processus de paix engagé en 1998, au terme de quatre années de « Dialogue inter congolais », a donné lieu à la signature, le 17 décembre 2002, de l'Accord dit « Global et Inclusif » sur la transition en République Démocratique du Congo et à l'adoption, à Sun City, en Afrique du Sud, de la Constitution de transition qui établit une gestion consensuelle du pays.

L'Accord Global et Inclusif prévoit une transition de vingt-quatre (24) mois courant à partir de la formation du Gouvernement de transition dont la mission, entre autres, est de permettre l'organisation d'élections générales libres et démocratiques, par la Commission Electorale Indépendante (CEI), créée à cet effet¹. Mais, en raison des

¹ La Commission Electorale Indépendante (CEI) a été créée par la Résolution n° DIC/CPJ/09 du 18 avril 2002 et par la loi organique n° 04/009 du 5 juin 2004 portant organisation, attribution et fonctionnement de la CEI.

difficultés liées à l'organisation de ces élections, il est admis une prolongation de la transition pour une durée de six (6) mois, renouvelable une seule fois, sur proposition de la Commission Electorale Indépendante (CEI).

En effet, l'organisation des élections, telle que prévue par l'Accord Global et Inclusif, est rendue difficile en raison d'obstacles de tous ordres : d'abord, sur le plan juridique, le Parlement de transition a pris un retard important dans l'adoption des lois devant permettre l'organisation des élections ; ensuite, le territoire congolais est immense (2 345 000 km²)² et souffre du manque d'infrastructures et de l'insuffisance des moyens de transport adéquats pour relier les principales régions et villes du pays. Aussi, la majorité de la population, non alphabétisée, n'a réellement jamais voté ; enfin, le pays manque d'état civil et de données démographiques et statistiques fiables³.

Outre les problèmes liés aux infrastructures, notamment les voies de communication, la tenue des élections en RDC est rendue beaucoup plus complexe par des réalités politiques et sécuritaires⁴.

Toutefois, face à ces difficultés majeures, la Communauté internationale se mobilise pour aider à l'organisation d'élections libres et transparentes, dans un délai raisonnable.

B – L'implication de la Communauté Internationale en appui au processus de transition en République Démocratique du Congo

Dès 1997, face au conflit qui, à l'origine, était une action menée par des forces opposées au régime du Maréchal Mobutu, regroupées au sein de l'Alliance des Forces Démocratiques de Libération (AFDL), et qui conduira le Président Laurent Désiré Kabila au pouvoir, la Communauté Internationale s'est mobilisée pour aider le Congo à faire face une crise politique complexe⁵.

En juillet 1999, grâce à la pression de la Communauté Internationale, les belligérants congolais signent à Lusaka, en Zambie, un Accord de cessez-le-feu. Cet accord prévoit l'organisation d'un Dialogue inter-congolais à l'issu duquel serait mis en place un gouvernement de transition qui conduirait le pays aux élections, au terme de 24 mois.

En ce qui concerne l'Organisation Internationale de la Francophonie, son accompagnement du processus de transition congolais revêt différentes formes : traduction et publication des textes fondamentaux dans les langues nationales ; organisation d'un Séminaire International à Kinshasa, en avril 2004, sur la gestion de la transition ; renforcement des capacités des institutions de la transition ; invitation à destination de ces institutions à participer à des séminaires d'échanges et de réflexion ou à des missions d'observation des élections (RCA). La Mission d'information et d'évaluation dépêchée par le Secrétaire Général de l'OIF en mars 2005 s'inscrit donc dans le droit fil de ces différentes actions d'appui au processus de transition en République Démocratique du Congo.

II – Le déroulement de la Mission

Initialement, il avait été prévu que les membres de la Mission francophone opéreraient suivant deux axes : les rencontres avec les acteurs et les partenaires au processus électoral et les visites dans certaines localités du pays. Mais, en raison du manque de temps et compte tenu des difficultés de déplacement, il n'a pas été possible d'effectuer des visites sur le terrain. En revanche, la mission, ayant bénéficié des facilités que lui ont offertes, à la fois, la Délégation Générale à la Francophonie du Ministère congolais des Affaires Etrangères et de la Coopération internationale et la Division Electorale de la MONUC, a pu rencontrer les Autorités politiques et les responsables des institutions et organismes impliqués dans le processus électoral.

A – Les audiences avec les Autorités congolaises

La Mission de la Francophonie a été reçue en audience par les plus hautes autorités nationales congolaises au nombre desquelles :

- SEM Azarias Ruberwa, Vice-président de la République chargé des questions politiques ;
- M. M. Olivier Kamitatu Etsu, Président de l'Assemblée Nationale de transition ;
- Mgr. Pierre Marini Bodho, Président du Sénat ;
- M. Mbwinga Bila, Vice-ministre des Affaires Etrangères ;
- M. Didier Mwewa Wa Mwewa, Délégué Général à la Francophonie au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.

² Avec ses onze provinces, la RDC est aussi vaste que toute l'Europe Occidentale.

³ Le dernier recensement général de la population a été réalisé en 1984.

⁴ La composition du Gouvernement, en soi, est une difficulté non négligeable, avec un Président de la République qui se partage le pouvoir avec quatre Vice-présidents issus de différents ex-mouvements rebelles et de l'opposition politique, dont les antagonismes des positions et d'objectifs restent la principale caractéristique.

⁵ On se souvient qu'au plus fort du conflit, au moins six Etats étrangers (l'Angola, le Zimbabwe, la Namibie, le Rwanda et l'Angola) étaient impliqués dans les combats en soutien aux différentes factions belligérantes. C'est ce qu'on a qualifié de « première guerre mondiale africaine ».

La mission de la Francophonie a eu également des entretiens avec les responsables de deux institutions d'appui à la démocratie :

- l'abbé Apollinaire Muholongu Malumalu, Président de la Commission Electorale Indépendante (CEI) ;
- M. Michel Innocent Mpanga Tshibasu, Président de l'Observatoire des Droits de l'Homme.

D'une manière générale, Le chef de la Délégation francophone a informé ses interlocuteurs de l'objet de la présente mission qui se rend en RDC pour s'enquérir de l'évolution des préparatifs des prochaines élections et, au vu des impressions recueillies, tenter d'identifier les secteurs auxquels l'OIF pourrait intervenir en appui au processus électoral en cours. En retour, les Autorités politiques congolaises rencontrées ont manifesté un grand intérêt à la présence d'une délégation de la Francophonie au Congo à ce stade du processus, en souhaitant une présence plus active et plus visible de l'OIF durant cette phase importante de la transition.

B – Les rencontres avec les partenaires de la RDC

Etablis de manière permanente en RDC depuis la crise de 1997, certains partenaires multilatéraux ou bilatéraux jouent un rôle central dans le processus de stabilisation de la situation politique du pays. Parmi ces partenaires, il convient de mentionner la MONUC qui, dans le cadre du mandat qui lui a été confié, apporte une assistance technique à la Commission Electorale Indépendante, en vue de la tenue des élections générales, initialement programmées pour le mois de juin 2005.

En effet, la Résolution 1493 du Conseil de Sécurité donne à la MONUC la mission de faciliter la transition congolaise menant aux élections démocratiques, en apportant un appui à la préparation de celles-ci. Le Gouvernement de la RDC, dans sa requête au Secrétaire Général des Nations Unies a demandé à la MONUC de coordonner aussi les contributions au processus électoral de la Communauté Internationale. Afin de remplir ce mandat, la MONUC a créé, en son sein, en octobre 2003, une Division électorale dont les responsables ont bien voulu assister les membres de la Mission d'information et d'évaluation de la Francophonie en RDC.

En dehors des responsables de la MONUC, la Mission de la Francophonie a eu des entretiens avec :

- le représentant du PNUD ;
- le Représentant spécial adjoint du Secrétaire Général de l'ONU en RDC
- Une délégation du Centre Carter ;
- le Directeur résident de EISA ;
- l'Ambassadeur de l'Union Africaine en RDC ;
- le Représentant de la Communauté Française de Belgique en RDC ;
- l'Ambassadeur du Canada ;
- l'Ambassadeur de France ;
- Un représentant de l'Ambassade de Belgique ;
- le Ministre Conseiller de l'Ambassade d'Afrique du Sud ;
- Un expert de l'Union Européenne (voir la liste des personnalités rencontrées en annexe).

Les rencontres avec les partenaires internationaux ont permis aux membres de la Mission francophone de jauger l'état d'avancement des préparatifs des élections et d'apprécier le rôle joué par chacun de ces partenaires dans le processus électoral. Ainsi, à l'issue de ces entretiens, et prenant en compte les besoins exprimés par leurs interlocuteurs, ils ont identifié un certain nombre de secteurs susceptibles de bénéficier de l'appui de la Francophonie.

III - L'état des préparatifs des élections : constats de la Mission

Les préparatifs des élections en République Démocratique du Congo connaissent, depuis la 2e moitié de l'année 2004, une évolution positive qui semble être freinée par quelques retards et difficultés.

A - Une évolution positive dans la préparation des élections

Le cadre juridique : Le premier aspect de cette évolution se situe d'abord sur le plan du droit, avec notamment l'adoption de plusieurs textes relatifs à l'organisation des élections. En effet, la première loi ayant une implication directe sur les élections est la loi sur les partis politiques, promulguée le 15 mars 2004. Cette loi, qui abroge celle du 18 décembre 1990 ainsi que celle du 17 mai 2001, prône la libération effective et totale de la vie politique et associative, conformément à la résolution n° DIC/CPJ/04 du Dialogue Inter Congolais.

La loi organique portant organisation, attribution et fonctionnement de la Commission Electorale Indépendante a été promulguée le 5 juin 2004. Ce texte a permis à l'ensemble des 21 membres de ladite institution de prêter serment le 27 août 2004.

La loi sur la nationalité a été promulguée le 12 novembre 2004. Elle accorde la citoyenneté congolaise à tous les groupes et nationalités présents en RDC à l'accession du pays à l'indépendance en 1960, pour éviter l'exclusion, du processus électoral, de certains groupes ethniques, notamment les Congolais rwandophones du nord et du sud

Kivu. Mais il est peu probable que la majorité des citoyens soient en possession d'actes de nationalité avant la fin de la transition, notamment pendant l'opération d'identification et d'enrôlement des électeurs.

La loi sur l'identification et l'enrôlement des électeurs a été promulguée le 24 décembre 2004. Cette loi exclut l'enregistrement des militaires et des policiers sur les listes électorales conformément à la tradition en la matière dans le pays. La loi du 24 décembre 2004 a été conçue pour permettre l'établissement des listes électorales en l'absence d'un état civil fiable. Sous les auspices de la Sous Commission Nationale chargée de l'identification et de l'enrôlement des électeurs, les experts nationaux et internationaux ont aidé la CEI à préparer des documents relatifs à la méthodologie de l'inscription et de l'enrôlement des électeurs ; à l'organisation administrative et technique de l'inscription et de l'enrôlement des électeurs ; à la méthodologie des traitements informatiques, à la méthodologie de l'archivage ; au système de codification des entités utilisées dans le processus électoral ; au choix d'une technologie pour l'identification et l'enrôlement des électeurs ; au chronogramme de l'identification et de l'enrôlement.

L'installation de la Commission Electorale Indépendante : la Commission Electorale Indépendante, grâce à l'assistance technique de la MONUC et des autres partenaires internationaux, s'active à asseoir, au niveau national et à l'intérieur du pays, les différentes structures devant lui permettre d'exécuter ses différentes tâches⁶. Ainsi, en dehors de l'Assemblée Plénière et du Bureau, il a été créé au sein de la CEI sept (7) Commissions Spéciales chargées respectivement de : l'éducation civique et électorale ; l'inscription des électeurs et des candidats ; la formation électorale ; la logistique des opérations préélectorales et électorales ; des opérations électorales et du déroulement des scrutins et de la collecte des données ; des affaires juridiques et contentieux ; l'information, la communication et les relations extérieures.

Au niveau des onze (11) provinces, la CEI dispose désormais d'un Bureau de Représentation dans les chefs lieu des provinces (BRP) qui fait partie de sa structure organique. Ces Bureaux exécutent les décisions et mesures prises par la CEI au niveau national. Au mois de mars 2005, onze Bureaux de Représentation Provinciale ont été installés et sont fonctionnels. Par ailleurs, à l'échelle locale, il a été mis en place des Bureaux de Liaison (BL), dotés d'une capacité opérationnelle et technique. Les membres de ces Bureaux de Liaison viennent d'être nommés et attendent d'être installés.

L'acquisition du matériel d'enregistrement et d'enrôlement des électeurs : L'achat du matériel devant servir à l'inscription et l'enrôlement des électeurs, est en cours de réalisation. Selon les prévisions du PNUD, chargé de la gestion financière et de la procédure d'acquisition de ce matériel, la livraison est prévue entre le 2 et le 28 mai 2005 et la réception dans les entrepôts de la CEI, à partir du 30 mai 2005. La distribution pourrait se dérouler du 30 mai au 25 juin 2005.

Le financement : Le Projet d'Appui au Processus Electoral au Congo (APEC), signé le 29 septembre 2004, est géré par le PNUD, selon le principe de budget universel. En tant que mécanisme de financement commun des bailleurs de fonds, il comporte trois axes stratégiques :

- a) renforcer les capacités de la CEI ;
- b) mobiliser et gérer les ressources financières de la Communauté Internationale afin d'harmoniser les interventions et d'optimiser l'utilisation des ressources ;
- c) appuyer la CEI dans l'harmonisation des actions relatives au processus électoral, afin d'assurer une meilleure efficacité et une cohérence des interventions.

Le budget contenu dans le « Basket Fund » de l'APEC s'élève à 299 millions de dollars pour lesquels le PNUD a déjà reçu des indications de financement à hauteur de 160 millions de dollars. Des engagements d'un montant de 125 millions de dollars ont été signés, dont 77,5 millions versés sur le compte du PNUD.

Mais les différentes opérations de préparation des élections, telles que décrites ci-dessus, ne doivent pas occulter les difficultés liées notamment aux retards enregistrés dans la mise en oeuvre du processus.

B – Des retards et des difficultés dans les préparatifs des élections

⁶ Au terme de la Constitution de Transition (articles 154 à 160), l'Accord Global et Inclusif (chapitre V, 4a, b, et c) et de la Résolution n° DIC/CPJ/09, la CEI, institution d'appui à la démocratie, chargée d'assurer la préparation et la tenue du référendum constitutionnel et des autres scrutins pendant la période de transition, doit exécuter les tâches suivantes : former, informer, éduquer et sensibiliser les populations ; organiser et gérer l'identification et l'enrôlement des électeurs ; annoncer les résultats des élections et les transmettre à la Cour suprême de justice (présidentielles et législatives) ou à la Cour d'appel du ressort (locales).

La mise en place du cadre juridique : Les textes essentiels n'ont pas encore été adoptés. Le projet de Constitution, élaboré par la Chambre Haute du Parlement, n'a été transmis aux Députés pour discussion que le 23 mars 2005. La loi électorale, quant à elle, n'a pas encore été adoptée.

Le retard accusé dans la mise en place du cadre juridique des élections affecte, de façon significative, la préparation de celles-ci. En effet, en l'absence de la Constitution et de la loi électorale, il est difficile et même irréaliste d'établir un chronogramme des différents scrutins devant mettre un terme à la période de transition. Il en résulte que la date butoir du 30 juin 2005 pour organiser les élections générales paraît de moins en moins crédible. Mais l'idée de report de ces élections crée un climat de suspicion au sein de la population qui tient absolument aux délais constitutionnels et qui accuse le gouvernement de vouloir retarder la tenue des élections⁷.

Aussi, l'opération d'identification et d'enrôlement des électeurs, étant subordonnée à l'acquisition de matériel approprié et à la formation théorique et pratique du personnel, conditionne l'établissement des listes électorales et donc, l'organisation des élections.

Au niveau institutionnel, la Commission Electorale Indépendante, dont le rôle est d'assurer la préparation et la tenue du référendum constitutionnel et des élections générales, n'a pas encore installé toutes ses structures organiques, notamment au niveau des provinces où les membres des Bureaux de Liaison (BL) attendent encore d'être installés. A cela s'ajoute le problème du manque de locaux pour abriter les services de la CEI à tous les niveaux. En effet, la CEI, les Bureaux de Représentation Provinciale (BRP) et les Bureaux de Liaison (BL) sont handicapés sur le plan opérationnel, en raison du manque de locaux permettant de regrouper tout le personnel de la Commission et de travailler en synergie. Dix-huit mois après la présentation du Bureau à l'Assemblée Nationale, la CEI ne dispose pas encore de « Quartier général » à Kinshasa.

L'autre difficulté est l'éparpillement spatial et institutionnel des structures impliquées dans le processus électoral. En effet, même si la CEI est responsable de l'organisation des élections, elle dépend du Gouvernement pour la sécurité et, en partie, pour les finances. Par ailleurs, au plan technique, plusieurs structures nationales et internationales ont du mal à coordonner leurs actions dans le cadre des structures opérationnelles qui, du reste, ne sont pas encore mises en place de façon formelle.

Enfin, la CEI manque de personnel suffisant et qualifié en matière électorale. Le personnel technique est à recruter au niveau central et dans les provinces.

En ce qui concerne le problème sécuritaire, on observe une accalmie dans certaines régions, avec notamment le déploiement des casques bleus de l'ONU. Toutefois, les conditions de sécurité restent très précaires dans l'Est du pays.

IV – Conclusion et recommandations de la Mission

Au terme de dix jours passés en République Démocratique du Congo, et sur la base des impressions recueillies, les membres de la Mission relèvent que les préparatifs des élections avancent positivement, grâce notamment à l'assistance technique offerte par la Division électorale de la MONUC et les autres partenaires internationaux, à la Commission Electorale Indépendante, chargée de mettre en œuvre le processus électoral. Mais, en l'état actuel de ces préparatifs, et surtout, au regard des retards enregistrés dans la mise en place du cadre juridique des élections, il est difficile de prévoir l'organisation des élections au mois de juin 2005, tel que cela est prévu par l'ensemble des textes fondamentaux de la Transition.

Ainsi, au regard de l'énorme tâche qui reste à accomplir pour que ces élections aient lieu dans un délai raisonnable, la Mission francophone formule des recommandations aussi bien à l'endroit des Autorités congolaises qu'à l'égard de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

A – A l'endroit des Autorités congolaises

Il est urgent que les Autorités politiques complètent le corpus juridique d'organisation des élections par l'adoption du texte constitutionnel et l'élaboration de loi électorale. Aussi, des difficultés ont été soulevées quant au contenu de certaines dispositions de la Constitution, relatives notamment à la disparition, dans le nouveau texte, de certaines institutions telles que l'Observatoire National des droits de l'Homme. Il serait souhaitable que ces points de discorde fassent l'objet de discussions.

Une fois que les lois essentielles seront adoptées, le processus d'enregistrement et d'enrôlement des électeurs devrait commencer immédiatement, à la suite d'une importante campagne de sensibilisation des électeurs et de formation des agents recenseurs.

⁷ Le 10 janvier 2005, de violentes manifestations de rue des populations à Kinshasa et dans quelques grandes villes du pays ont été organisées à la suite d'une déclaration du Président de la CEI qui a été interprétée comme un report des élections au-delà de juin 2005.

Le matériel électoral : le pays ne dispose pas encore de matériel électoral. Les Autorités congolaises, avant de procéder à l'achat du matériel, pourraient s'inspirer des pratiques positives et de l'expérience de certains pays, comme l'Afrique du sud, qui a mis au point le système des urnes et des isoloirs jetables, ne serait-ce que pour diminuer les coûts électoraux.

B - A l'égard de l'Organisation Internationale de la Francophonie

La plupart des acteurs nationaux et même internationaux, ont émis le vœu de voir l'OIF s'impliquer davantage dans le processus électoral en République Démocratique du Congo. En effet, il serait souhaitable que l'OIF soit représentée au sein du Comité Technique International, qui est composé des représentants de tous les partenaires au développement et de la CEI. La mission a obtenu une requête à cet effet (voir en annexe). Par ailleurs, l'idée de la mise en place d'un Bureau de représentation de l'OIF jusqu'à la fin de la période de la Transition a été émise par certains de nos interlocuteurs.

Compte tenu des besoins réels exprimés, la mission suggère trois domaines d'intervention possibles de l'OIF en accompagnement du processus électoral en RDC. Ces domaines sont :

- La formation : la Commission électorale Indépendante éprouve un besoin évident en matière de formation des agents recenseurs et des agents électoraux. En effet, même si la RDC dispose de cadres compétents, la plupart n'ont pas nécessairement une expérience avérée en matière électorale. Aussi, au regard de l'étendu du territoire et du nombre de bureaux de vote et de recensement à mettre en place pour les différents scrutins⁸, la Commission Electorale Indépendante doit nécessairement recruter du personnel en conséquence et le former de manière à le préparer aux mécanismes électoraux. La Francophonie pourrait donc appuyer la CEI à ce niveau, soit par la mise à disposition d'experts pour former, sur place des agents électoraux, soit en donnant à ces agents la possibilité de prendre part aux séminaires et autres rencontres ou aux missions d'observation des élections, comme, cela a été fait récemment en Centrafrique, lors des élections présidentielles.

- L'expertise juridique de haut niveau : La loi électorale n'est pas encore élaborée ; mais des questions se posent déjà au sujet de la représentation de toutes les couches de la population au sein du futur Parlement. Autrement dit, pour tenir compte du problème des minorités dans un pays qui compte plus de 50 millions d'habitants, et assurer une meilleure représentation de tous, il est important de bien réfléchir sur les modes de scrutins.

Même si plusieurs experts sont déjà à pied d'œuvre dans la réflexion pour le choix du mode de scrutins appropriés aux élections législatives, la Francophonie peut mettre à contribution son expertise et son savoir faire dans ce domaine.

- la coordination de l'observation des élections : Pour assurer aux prochaines élections le caractère fiable, libre et transparent, il est nécessaire de mandater des observateurs internationaux. Mais, en l'absence d'un chronogramme précis, aucune organisation internationale n'a exprimé l'intention de mandater des missions d'observation des élections. L'ONU, compte tenu de son implication dans la préparation et l'organisation des élections en RDC, ne s'estime pas en mesure de pouvoir coordonner l'observation internationale. L'Union Européenne enverra, sans doute, une mission d'observation, mais, elle n'entend pas coordonner d'autres observateurs que les siens. Enfin, l'Union Africaine ne dispose pas de capacités techniques pour assurer la coordination des missions d'observation internationales.

Dès lors, la Francophonie est sollicitée, non seulement pour envoyer une importante mission d'observation des élections en RDC, mais aussi, pour assurer la coordination des observateurs internationaux dont le financement pourrait être garanti à l'aide des ressources recueillies auprès des bailleurs de fonds. Cette constatation est d'ailleurs partagée par les autorités électorales et gouvernementales, ainsi que par les représentants de la Communauté Internationale, y compris l'ONU.

Enfin, en marge de ces sollicitations adressées à la Mission, l'OIF pourrait également promouvoir un espace de concertation politique pour le règlement des différends, particulièrement durant la phase post-électorale, pour faciliter le dialogue entre les parties prenantes. Elle pourrait aussi favoriser, comme elle l'avait déjà fait, la traduction, en langues nationales, ainsi que la diffusion des textes juridiques relatifs aux élections.

Annexe 1. : Liste des personnalités rencontrées

Personnes rencontrées	Titres ou qualités	Organisme ou institution	Date
-----------------------	--------------------	--------------------------	------

⁸ Pour les prochaines élections en RDC, , il faudra mobiliser 36 000 agents pour le recensement et, pour les scrutins, il est prévu 40 000 bureaux de vote dans tout le pays qui auront besoin de 200 000 agents électoraux.

. Didier Mwewa Wa Mwewa	élégé Général à la Francophonie	ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale	3/03/2005
. Mbwinga Bila	Vice- Ministre	ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale	3/03/2005
. Ross Mountain	représentant spécial conjoint du Secrétaire général de l'ONU en DC	Organisation des Nations Unies	3/03/2005
. Ali Diabacté	recteur adjoint	mission électorale de la MONUC	3/03/2005
obé Apollinaire Muholongu alumalu	résident	commission Electorale dépendante	4/03/2005
EM Georges Serre	ambassadeur	ambassade de France en RDC	5/03/2005
. Jean-Michel Dumont	expert	union Européenne	5/03/2005
gr. Pierre Marini Bodho	résident	énat	6/03/2005
. Olivier Kamitatu Etsu	résident	sssemblée Nationale	6/03/2005
. Freddy Jacquet	représentant	ommunauté Française de Belgique	6/03/2005
. Michel Innocent Mpanga shibasu (et son équipe)	résident	bservatoire National des Droits de l'Homme	6/03/2005
. Kenneth Pedro	ministre Conseiller	mbassade d'Afrique du Sud	9/02/2005
EM. Martin Bongo	représentant	nion Africaine	9/03/2005
EM zarias Ruberwa	Vice-président de la République	DC	9/03/2005
. Vincent Tohbi	recteur Résident	ISA (RDC)	9/03/2005
. Larry Frankel	chief development officer	arter Center	9/03/2005
		mbassade de Belgique	9/03/2005
		mbassade du Canada	9/03/2005